COMMUNAUTE DE COMMUNES CALVI BALAGNE

---------- * ----------

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

PREAMBULE

L'actualité juridique et financière des collectivités locales tend à remettre en cause les modes de gestion traditionnels de l'action publique.
De nouveaux transferts de compétences au profit de la sphère intercommunale, définis par la Loi NOTRe, la réforme des concours financiers nationaux, et notamment la confirmation des baisses des dotations, le respect des engagements de l'Etat dans le projet de Loi de finances 2016, obligent les collectivités à une rigueur accrue pour améliorer l'efficience de la dépense publique.
Cette recherche d'optimisation financière scie parfaitement aux objectifs de la communauté de communes depuis sa création.

Dans ce contexte général tendu, la communauté souhaite en 2016, préserver le niveau global de ses recettes et sa bonne santé financière pour garantir sa capacité d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement évoluent à un rythme de croissance régulier, mais mesuré, en corrélation avec l'accroissement des charges et des services de la communauté.
L'enveloppe habituelle nécessaire au train de vie de la collectivité est stabilisée, et doit rester maîtrisée, tout en permettant aux différents services d'accomplir leurs missions dans de meilleures conditions possibles, selon une approche qualitative de la gestion des compétences.
Les enveloppes globales peuvent être reconduites dans des proportions similaires.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES EN FONCTIONNEMENT

SERVICE GENERAL

L'exercice 2016 doit permettre de confirmer la lisibilité et la stabilité des charges de fonctionnement du complexe sportif. Le déficit annuel constaté de cet équipement tend à confirmer les évaluations faites au préalable. Des provisions pour investissements s'avèrent nécessaires annuellement pour assurer le maintien en bon état du bâtiment ainsi que des améliorations à la marge.
Les travaux relatifs à l'aménagement de l'ancienne halle des tennis devraient se dérouler en cours d'année, une réflexion sera alors menée pour l'exploitation de ce nouvel espace, en termes de mise à disposition et de frais de fonctionnement.

Les charges et recettes de fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage présentent un déséquilibre financier très raisonnable et stable.

L'année 2016 verra le renforcement du service d'instruction des autorisations d'urbanisme et du contrôle de conformité, tout comme l'anticipation des transferts de compétences par la révision statutaire imposée par la loi NOTRe.

La communauté souhaite continuer les partenariats de projets établis à la l'échelle de la Balagne : Schéma de Cohérence Territorial, Schéma territorial de randonnées, Signalétique touristique.

La solidarité financière entre l'échelon intercommunal et les communes à travers les reversements de fiscalité par la Dotation de Solidarité Communautaire est d'un bon niveau. Il sera procédé à une remise à plat totale du mode de calcul de la reversion à travers la commission d'évaluation des transferts de charges.

Toutefois, un excédent de la section de fonctionnement doit être impérativement préservé pour :

- maintenir une capacité d'autofinancement de la section d'investissement afin d'accomplir les programmes structurants en phase de concrétisation ou de réalisation, tout en préservant taux d'endettement faible.
- assurer à moyen terme les futurs frais de fonctionnement des principaux équipements à créer.

En produit, la politique fiscale peut rester stable pour l'exercice 2016.
Une majoration du taux de fiscalité professionnelle, à travers la Cotisation Foncière des Entreprises, (CFE), pourrait être envisagée à l'avenir en cas de besoin impérieux car celui-ci est inférieur à 75 % de la moyenne nationale des communautés de communes en Fiscalité Professionnelle Unique.
A ce titre, une marge de progression de 5 % par an est envisageable.
Mais les produits des taxes ménages permettent pour l'instant d'équilibrer le budget, et ce malgré la baisse de la DGF et l'augmentation des reversements de péréquation.
Il n'est pas nécessaire d'envisager ainsi une majoration de taux de Taxe d'Habitation et Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties dans le cadre de la fiscalité additionnelle.

DEPENSES

<u>Structure et évolution des dépenses 2015 de fonctionnement</u>

Excédent de la section de fonctionnement : 2 661 868.54 €
<u>Dépenses :</u>

Charges à caractère général : 717 293.18 €	13 %
Charges de personnel : 713 070.38 €	13%
Reversement aux communes et péréquation : 3 071 455.50 €	57 %
Amortissements : 615 918.18 €	11%
Autres charges : 211 667.01 €	4 %
Intérêt des emprunts : 83 958.64 €	1.5 %

Total des dépenses de fonctionnement : 5 416 180.53 €

Variation maximale envisagée en 2016 : + 5 %

Structure et évolution des dépenses 2015 d'investissement

Résultat de la section d'investissement : - 49 403.95 €
Dépenses :

Déficit de l'année antérieure : 136 512.07 €	7 %
Remboursement en capital de la dette : 49 015.84 €	2.5%
Immobilisations incorporelles : 546 865.25 €	28.5 %
Subventions d'équipements versées : 25 297.38 €	1.3%
Immobilisations corporelles : 375 884.82 €	20 %
Immobilisations en cours : 581 018.61 €	30.5 %

Total des dépenses d'investissement : 1 907 909.40 €

Variation envisagée en 2016 : + 103 %

RECETTES

Structure et évolution des recettes 2015 de fonctionnement

Résultat précédent reporté : 2 184 817.89 €
Recettes :

Produits du complexe sportif et de l'aire d'accueil des gens du voyage : 219 098.47 €	2.7 %
Impôts et taxes : 4 132 888 €	51%
Dotations : 1 297 710.55 €	16 %
Divers : 41 734.46 €	0.5%

Total des recettes de fonctionnement : 8 078 049.07 €

Structure et évolution des recettes 2015 d'investissement

Recettes :

FCTVA: 40 884.62 €	2.2%
Capitalisation fonctionnement : 900 000 €	48 %
Subventions d'équipements : 282 303.60 €	15%

Total des dépenses d'investissement : 1 858 505.45 €

ORDURES MENAGERES

La section de fonctionnement, précédemment en recherche d'équilibre, atteint cet objectif depuis l'exercice 2013 sans aléas jusqu'en 2015.
Nous tenterons de maintenir cette tendance, et ce, malgré l'augmentation des charges prévisibles pour l'exercice 2016.
La crise du traitement des déchets de l'été 2015 a eu pour effet d'accélérer et accroître nos ambitions de tri sélectif.
Des investissements importants en matériels (bacs, collecteurs, véhicules) et travaux (réaménagement des points de regroupements, recyclerie) sont en effet envisagés, tout comme le renforcement des tournées (cartons, emballages, verre, papiers), la mise en place de nouvelles collectes (bio-déchets), induisent de nouvelles charges de fonctionnement en personnel technique, la constitution d'un nouveau service ex nihilo pour la promotion du tri sélectif.

La cotisation au Syvadec est restée stable en 2015. Une partie des augmentations de coûts de transport et de traitement des déchets suite à la fermeture du Centre d'Enfouissement Technique de Tallone est prise en charge comptablement au budget 2016. La répercussion inflationniste doit être anticipée pour l'exercice en cours, tant pour le reliquat de dépenses de l'année 2015, que pour les frais supplémentaires pressentis à compter du 3e trimestre 2016, au regard de l'insuffisance des capacités de traitement régionales.

La fiscalité, stabilisée à un taux de 16 % depuis quelques années, devrait suffire à assumer les frais de fonctionnement.
Une réflexion globale est à mener en cours d'année sur les modalités d'intégration d'une part incitative au tri des déchets sur la taxe payée par les ménages.

La Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères est stabilisée dans son produit fixé l'an passé. Cependant, une augmentation éphémère devrait se constater au regard des majorations de la part incitative décidées par le conseil communautaire et la commission des finances, augmentée et élargie à l'ensemble des flux du tri sélectif et des établissements.
Les modalités de tarification ont été approuvées par l'assemblée délibérante le 15 décembre 2015.

DEPENSES

Structure et évolution des dépenses 2015 de fonctionnement

Excédent de la section de fonctionnement : 264 726.68 €
Dépenses :

Charges à caractère général : 653 435.32 €	16.2 %
Charges de personnel : 1 558 106.12 €	38.7%
Dépenses imprévues : 0 €	0 %
Amortissements : 191 132.29 €	4.7%
Autres charges : 1 588 488.83 €	39.5 %
Titres annulés : 25 606.90 €	0.6 %

Total des dépenses de fonctionnement : 4 016 768 €

Variation maximale envisagée en 2016 : + 8 %

Structure et évolution des dépenses 2015 d'investissement

Résultat de la section d'investissement : + 108 423.45 €
Dépenses :

Remboursement en capital de la dette : 0 €	0%
Immobilisations corporelles : 206 496.84 €	80 %
Immobilisations en cours : 6 323.13 €	2.4 %

Total des dépenses d'investissement : 260 146.22 €

Variation envisagée en 2016 : + 590 %

RECETTES

Structure et évolution des recettes 2015 de fonctionnement

Résultat précédent reporté : 180 311.63 €
Recettes :

Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 648 583.76 €	15 %
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 3 118 568 €	73 %
Dotations et participations : 232 399 €	5.4 %
Divers : 45 923.09 €	1 %

Total des recettes de fonctionnement : 4 281 495.14 €

Structure et évolution des recettes 2015 d'investissement

Résultat précédent reporté : 39 192.70 €
Recettes :

FCTVA: 12 158.88 €	3.2%
Capitalisation fonctionnement : 35 071.30 €	9.5 %
Subventions d'équipements : 91 014.50 €	25%

Total des dépenses d'investissement : 368 569.67 €

STUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Service général :

Zone n°1
Montant initial emprunté 1 679 000 € Année 2004 Durée 30 ans
Taux d'intérêt fixe 5.43 %
Capital restant dû au 31/12/2015 : 1 243 664.78 €

Garage services techniques
Montant initial emprunté 330 000 € Année 2009 Durée 25 ans
Taux d'intérêt fixe 5.22 %
Capital restant dû au 31/12/2015 : 264 069.59 €

Encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement : 0.19 %
Encours de la dette sur la population : 122 €

Zone de Cantone – Extension du lotissement

Montant initial emprunté 400 000 € Année 2013 Durée 5 ans
Taux d'intérêt actualisé 2.36%
Capital restant dû au 31/12/2015 : 200 000 €

EQUIPEMENTS 2016 et INVESTISSEMENTS PLURIANNUELS PREVISIONNELS

Les montants sont exprimés TTC

DEPENSES

Opérations structurantes

- Aménagement de la halle du complexe sportif *(maîtrise d'œuvre, travaux, divers)* .. ...1 382 000 €
- Complexe sportif *(divers)* :.....470 000 €
- Stade et ateliers annexes (*programmation, maîtrise d'œuvre, divers)*..... .....156 000 €
- Centre culturel (*maîtrise d'œuvre, Amo, contrôleurs, travaux, divers)*..... 1 600 000 €
- Incendie, *Investissements PLPI, installations nouvelles d'hydrants* ..... 270 000 €

Services techniques

- Acquisition de véhicules *(Benne à ordures ménagères 5m³, camion plateau à ridelles, tracteur routier, tractopelle, laveuse espaces verts)*..... 275 000 €
- Aménagements Notre Dame de la Serra *(dalles béton, enrochement, enrobé, divers)*..... 62 000 €
- Tri sélectif (*aménagements de PAV)* ..... 650 000 €
- Acquisition de bacs et de contenants pour le tri sélectif..... 323 000 €
- Travaux d'aménagement du dépôt des services techniques (*station épuration)*..... 104 000 €
- Quai de transfert – Recyclerie principale *(acquisition foncière, notaire, géomètre, programmation, maîtrise d'œuvre)* ..... 58 000 €
- Recyclerie de Galeria ..... 320 000 €

Zone de Cantone

- Projet d'extension *(maîtrise d'œuvre, travaux, divers)* : ..... 1 125 000 €

RECETTES

Les besoins de trésorerie vont connaître une accélération en cours d'année par le lancement de la phase opérationnelle de nombreux travaux importants :

- centre culturel
- aménagement de la salle multisports du complexe sportif
- travaux d'extension de la zone d'activités économiques de Cantone
- recyclerie de Galeria
- programme global d'investissement pour la gestion des déchets et la valorisation du tri sélectif

Une attention toute particulière sera apportée à la recherche de partenariats financiers pour assurer un taux de financement maximal pour l'ensemble des investissements.
Les encaissements de subventions publiques et du FCTVA au gré de l'avancement des projets devraient permettre de maintenir l'équilibre entre les dépenses et les recettes.

EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES DEPENSES DE PERSONNEL

La répartition des effectifs se présente comme suit :

Administration générale
1 Directeur Général des Services
1 Assistante de direction – Secrétariat
1 comptable
1 agent gestionnaire de projet, régies, GRH

Urbanisme
1 instructeur

Police intercommunale
1 gardien de police

Services techniques
1 Directeur des services
1 Responsable des agents
1 chef de garage
11 chauffeurs
16 ripeurs

Services des espaces verts
1 Responsable
1 apprenti

Complexe sportif
1 Directeur d'établissement
1 gardien
2 agents d'accueil
2 agents d'entretien
1 chef de bassin
3 Maître Nageurs Sauveteurs

Aire d'accueil des gens du voyage
1 gardien

Ambassadeurs du tri sélectif
1 responsable de service
1 agent *(en cours de recrutement)*
1 apprenti

La communauté de communes compte 52 agents au 15 février 2016.

Pour faire face aux besoins saisonniers, la communauté de communes renforce les services techniques du mois d'avril au mois de décembre :
- 21 postes d'adjoint technique territorial 2ème classe non titulaires (agent de salubrité/ ripper), à temps complet, pour une durée maximale de 6 mois.
- 9 postes d'adjoint technique territorial 1ère classe non titulaires (conducteurs), à temps complet, au pour une durée de maximale de 6 mois.

L'année 2016 verra très probablement le renfort du pôle urbanisme.

Les dépenses de personnel sont mentionnées ci-avant.
Les prévisions d'augmentation des charges de personnel relèvent de l'accroissement normal des dépenses de ce poste (promotions, avancements d'échelon, variation des charges patronales ..).

REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE

Les rémunérations des agents de la collectivité se composent des postes suivants :

Rémunération transversale à tous les agents :
- traitement de base indiciaire
- indemnité de résidence
- supplément familial de traitement
- indemnité de transport
- participation à la mutuelle labellisée : 25 € par agent + 5 € par enfant
- tickets restaurant : 220 unités annuelles, cotisation patronale taux de 60 %, valeur faciale 8.80 €, répartie entre 5.28 € pris en charge par la communauté et 3.52 € par l'agent.

Régime indemnitaire spécifique aux fonctions exercées :
- IEMP versée annuellement en décembre pour une part des agents pour un montant de 608.10 €
- IEMP versée mensuellement à un coefficient défini pour une partie des agents.
- IAT versée mensuellement à un coefficient défini à la discrétion du Président aux grades éligibles
- IFTS versement de l'indemnité forfaitaire d'heures supplémentaires en cas d'heures supplémentaires accomplies
- Indemnité d'astreinte pour les responsables de services techniques
- Indemnité de conseiller territorial des APS pour le directeur du complexe sportif
- NBI pour les agents éligibles (DGS, chef de bassin, régisseur)
- Indemnité de régisseur
- Prime de Fonction et de résultat DGS

La communauté de communes a autorisé deux avantages en nature :
- véhicule de fonction DGS
- appartement gardien du complexe sportif

TEMPS DE TRAVAIL

Le temps de travail des agents de la communauté de communes Calvi Balagne est défini comme suit :

La durée annuelle de 1607 heures * est calculée :

			365 jours
Repos hebdomadaire Jours fériés (moyenne annuelle) Congés Fonction Publique Territoriale	52 x 2 =	-104 jours - 8 jours - 25 jours	
			228
Congés locaux			226

La durée quotidienne est de 7,11 h (1607h/226j) soit 7h; pour une durée annuelle du temps de travail de 1607 heures sur 45,2 semaines travaillées.

Les aménagements de l'organisation du temps de travail ne donne pas lieu à des jours RTT.

Le cycle standard

Le cycle standard répond aux caractéristiques suivantes :
-le cycle de travail est hebdomadaire
-les bornes hebdomadaires du cycle sont fixées du lundi au vendredi inclus

1er. **Service administratif**

Le service est organisé avec 2 cycles :
- 9h-12h30/13h30-17h
- 8h30-12h/14h-17h30

La répartition des agents sur les cycles reste à la discrétion du Directeur Général des Services en fonction des nécessités de service.

2e. **Tri sélectif**

Travail sur 5 jours, du lundi au samedi avec rotation des agents pour les jours de repos
- 6h-13h

3e. **Quai de transfert**

Travail sur 5 jours par cycle hebdomadaire selon les horaires suivants : (ouverture du lundi au samedi en basse saison, du lundi au dimanche du 1/06 au 30/09)
- 6h30-11h30/14h30-16h30

Le cycle saisonnier

Le cycle saisonnier répond aux caractéristiques suivantes :

-le cycle de travail est hebdomadaire sur 5 jours
-les bornes hebdomadaires du cycle sont fixes. Les jours travaillés peuvent être lundi au vendredi, samedi et dimanche, mais variables en fonction :

- ✓ d'une saison haute ou d'une saison basse,
- ✓ de l'été ou l'hiver.

1er. Gardiennage aire d'accueil des gens du voyage

Du lundi au vendredi

- 7h-11h/14h-17h

2e. Espaces verts

Du 1 juillet au 31 aout

- 6h-13h

Du 1 septembre au 30 juin

- 8h-15h en journée continue

3e. Encombrants

Du 1 septembre au 30 juin, du lundi au vendredi

- 7h-14h en journée continue

Du 1 juillet au 31 aout, en deux équipes du lundi au vendredi et du mardi au samedi

- 6h-13h en journée continue

Cycles annualisés

Pour le complexe sportif, l'annualisation permet d'organiser les cycles de travail de façon individualisés. Les plannings ainsi obtenus sont à la disposition des agents et peuvent faire l'objet de modification en fonction des nécessités de service avec un délai de prévenance d'une semaine.
L'annualisation se fait sur 2 périodes :

- ✓ Une période haute du 1 octobre au 31 mars
- ✓ Une période basse du 1 avril au 30 septembre

Avec une fermeture du complexe sportif :
du 11 juillet au 14 aout et du 21 décembre au 3 janvier
Périodes de prise des congés par les personnels affectés à ces installations.

4e. ETAPS

Annualisation du temps de travail	
6 semaines à 40h	240h
39 semaines à 34h	1 326h
2 semaines à 20,5h	41h
Total	1 607h

5e. **Agents d'accueil**

Annualisation du temps de travail

8 semaines à 39h	*312h*
30 semaines à 30h	1020h
7 semaines à 33h	231h
2 semaines à 22h	44h
Total	1 607h

6e. **Agents d'entretien**

Annualisation du temps de travail

6 semaines à 39h	234h
39 semaines à 34h	1 326h
2 semaines à 23.5h	47h
Total	1 607h

7e. **Gardien des installations sportives**

Le décret n° 2002-813 du 3 mai 2002 fixe le temps de travail d'un gardien logé à 2 122 heures, composées d'un temps de travail effectif et d'un temps de gardiennage. Pour 45.2 semaines la durée hebdomadaire moyenne est de 47 h qui se répartissent de la façon suivante :

- ✓ Temps de travail effectif 35h
- ✓ Temps de gardiennage 12h

Annualisation du temps de travail

<u>Travail effectif</u>	
8 semaines à 39h	312h
30 semaines à 34h	1 020h
7 semaines à 33h	231h
2 semaines à 9.5h	19h
<u>Gardiennage</u>	
45 semaines à 12h	540h
Total	2 122h

Cycles spécifiques annualisés avec suggestions particulières

Le principe des suggestions particulières

La durée annuelle de travail peut être réduite, pour tenir compte de <u>sujétions</u> liées à la nature des missions et à la définition des cycles de travail, en cas :

- ✓ ou de travail le dimanche,
- ✓ ou de travail en horaires décalés,

- ✓ ou de travail en équipes,
- ✓ ou de modulation importante du cycle de travail,
- ✓ ou de travaux pénibles ou dangereux.

En fonction de la nature de leurs missions, les transporteurs, les chauffeurs et les ripeurs de la collecte des ordures ménagères bénéficient de ces suggestions particulières.

8e. **Les transporteurs**

Travail sur 4 jours, du lundi au samedi en rotation sur 2 agents
Du 15 juin au 15 septembre
- 0h-10h.

Du 16 septembre au 14 juin
- 2h-10h

Temps annualisé

14 semaines à 40 h	560 h
31.2 semaines à 32h	998 h
	1 558 h

<u>Soit une diminution du temps de travail de 48h/an</u>

9e. **Collecte des ordures ménagères**

Travail sur un cycle de 5 jours, du lundi au dimanche avec 1 dimanche sur 2 travaillé
- 5h-11h30

Temps annualisé

45,2 semaines à 32h30	1 469 h

<u>Soit une diminution du temps de travail de 138h/an</u>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-242020105-20160303-11-2016-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/03/2016